

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 137-2018
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.400

Déposée le: 13.06.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Hässig Vinzens (Zollikofen, PS) (porte-parole)
Riem (Iffwil, PBD)
Frutiger (Oberhofen, PBD)

Cosignataires: 3

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –



Est-il vraiment nécessaire de voir si grand pour le Centre d'expertises et d'examens de Münchenbuchsee ?

On prévoit de construire un grand bâtiment pour le nouveau centre d'expertises et d'examens de l'Office de la circulation routière et de la navigation (ORCN) à Münchenbuchsee. Les investissements devraient s'élever à 110 millions de francs et une rente du droit de superficie de 200 000 francs a été convenue avec les propriétaires fonciers. Différents autres sites ont été écartés auparavant parce qu'ils étaient de toute évidence trop petits.

Au cours des dix prochaines années, la mobilité va fortement évoluer. De moins en moins d'habitants et d'habitantes disposeront de leur propre voiture, mais le nombre d'automobiles et de vélos électriques en circulation augmentera. Le canton fait des économies : il semble de ce fait indiqué de développer, dans la mesure du possible, des synergies avec des tiers. Dans le cas présent, deux sites plus petits seraient en outre peut-être plus appropriés pour pouvoir réagir avec plus de souplesse aux changements qui se profilent en matière de mobilité.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi le Conseil-exécutif considère-t-il tous les sites d'examens nécessaires ? Pourrait-on éviter de construire un nouveau bâtiment en continuant de développer des synergies avec les autres sites régionaux, les deux sites du TCS et d'autres prestataires (p. ex. les garages certifiés) ?
2. Est-il impératif que le canton exploite lui-même les centres d'expertises et d'examens, ou cette tâche peut-elle être plus souvent confiée à des tiers grâce à des conventions de prestations ? Procéder de cette manière permettrait-il de faire des économies ?
3. A moyen terme, est-il vraiment nécessaire de construire un site aussi grand à proximité de la ville de Berne sachant que, dans les villes, le nombre de propriétaires d'automobiles ne cesse de diminuer ? Au sein du bassin de population de la ville de Berne, a-t-on déjà pu constater une diminution du nombre de propriétaires d'automobiles ?
4. Ne serait-il pas plus approprié d'avoir plusieurs sites plus petits afin d'être en mesure de réagir avec plus de souplesse aux évolutions qui s'annoncent en matière de mobilité ?
5. Quelles conséquences sont attendues sur le volume de trafic de la route principale entre Berne et Münchenbuchsee ? Les habitants et habitantes de la ville ne risquent-ils pas de privilégier cet axe pour se rendre à Münchenbuchsee, aggravant de ce fait des conditions de circulation déjà difficiles ?
6. Combien de places de parc sont prévues pour les quelque 260 employé-e-s ? Quelles mesures seront prises pour maintenir le besoin en terres cultivables au plus bas niveau possible ?

Destinataire

- Grand Conseil